

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-12-12

Séance du lundi 19 juin 2023

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET ORIENTATION DES JEUNES - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR LES FILIÈRES MÉTIERS DES COLLÈGES ET LE SALON EMPLOI FORMATION DE COLMAR

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à BETLZUNG Maxime
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas
DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis
ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale,
SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 Agir pour les jeunes, une priorité des politiques, de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 2 juin 2023,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 30 mai 2023,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 23 mai 2023,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 31 mai 2023,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 2 juin 2023,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 23 mai 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Filières Métiers », listés en annexe 1 à la présente délibération,
- Attribue des subventions de fonctionnement d'un montant total de 81 969 € aux collègues retenus, selon le détail figurant en annexe 1 à la présente délibération, au titre de la première année scolaire de mise en œuvre des projets « Filières Métiers »,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Jeunes Emploi Formation » pour l'organisation de l'édition 2023 du Salon Formation Emploi Alsace, qui fera l'objet d'un versement unique,

- Approuve les termes des conventions-type d'objectifs et de financement à conclure avec chacun des collèges retenus dans le cadre de l'appel à projets « Filières Métiers », jointes en annexes 2 et 3 à la présente délibération,
- Approuve le principe du versement de tout ou partie des montants attribués aux collèges dans le cadre de l'appel à projets « Filières Métiers », dès signature de la convention de financement, par dérogation à l'article 5a du Règlement Budgétaire et Financier, afin de dispenser les collèges de l'avance de frais pour la mise en œuvre de leur projet,
- Autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions avec chacun des collèges retenus sur la base de ces modèles.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T60	(3316) 65-657381-221	79 709 €
P207	O001	P207E01	T60	(1094) 65-65748-221	2 260 €
P207	O001	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	10 000 €
TOTAL					91 969 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Eric STRAUMANN, Maire de Colmar et Président de Colmar Agglomération